

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 459

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 29

À l'alinéa 24, après le mot :

« État, »,

insérer le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.